

TRAVAUX



RECONSTRUCTION DU PONT DE LA MONTEE CIMETIERE

Montant opération : 96 000 € TTC
Subventions : réserve parlementaire de Lionel TARDY, 10 000 €
Nature des travaux : Démolition et reconstruction complète de l'ancien pont pour assurer le passage des véhicules riverains et sécuriser la circulation piétonne.
Entreprises : LATHUILLE Frères et COLAS
Réalisation : septembre-octobre 2017

REFECTION DES TOITURES DE L'OFFICE DU TOURISME ET DU SERVICE DES PISTES

Montant opération : 162 000 € TTC
Nature des travaux : Les trois toitures de 500 m² ont entièrement été rénovées : isolation, ventilation et couverture en tavaillons.
Entreprises : BETEMPS Nicolas
Réalisation : septembre-octobre 2017

CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET DE TOILETTES PUBLIQUES SUR LE PARKING DE L'ARPETTAZ

Montant opération : 500 000 € TTC
Subventions : Plan Tourisme du Conseil Départemental, 117 000 €
Nature des travaux : Dynamisation et sécurisation de l'offre touristique, agrandissement du garage (stockage de 2 engins) et création de toilettes publiques sur ce secteur très fréquenté. Maîtrise d'œuvre : Gilles CHARPIN architecte
Réalisation : mai-octobre 2017

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DES DOMAINES

Montant opération : 100 000 € TTC
Nature des travaux : Création d'un cheminement de part et d'autre de la chaussée, sécurisation des arrêts navettes
Entreprises : GALLAY-POLLET VILLARD TP et COLAS
Réalisation : septembre-octobre 2017

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE L'ETALE

Montant de l'opération : 220 000 € TTC
Travaux : réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales, réfection de chaussée et amélioration des circulations piétonnes en coordination avec les travaux de construction du nouveau TSD du Crêt du Merle
Entreprises : BARACHIN BTP / GALLAY TP et Colas
Réalisation : mai à novembre 2017

TRAVAUX DE VOIRIE - CRET BRAFFAZ :

Montant de l'opération : 65 000 € TTC
Nature des travaux : démolition et réfection complète d'un enrochement, réfection de chaussée et création de cunettes en bord de route
Entreprises : services techniques municipaux et COLAS
Réalisation : août à septembre 2017

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :

Montant de l'opération : 50 000 € TTC
Nature des travaux : création d'un réseau de communication fibre optique entre les bâtiments publics (mairie, police municipale, piscine, centre technique,...)
Entreprises : services techniques municipaux et Résiliences
Réalisation : août à novembre 2017

PISTES DE SKI

Rien n'est perdu, tout se valorise !

La construction du nouveau TSD6 et la zone de stockage du Crêt Braffaz vont nous permettre de récupérer des matériaux pour l'amélioration et la sécurisation de nos pistes :

- **Accès TSD6 Merle** : Un accès stabilisé, nivelé et élargi a été réalisé depuis le parking de la Ruade
- **Piste du Fernuy / La Motte** : Réaménagement de la zone d'intersection. L'aire a déjà été revégétalisée ce qui a fait le bonheur des moutons cet automne
- **Piste du Louveteau / Family-Run** : Aménagement de toute la zone avale pour une meilleure intégration avec le nouveau TSD6,
- **Family-Run** : Extension de la zone dans la partie avale, avec la création d'un passage à ski dans un Tunnel ludique pour le bonheur des petits et grands
- Reprofilage et nivellement d'une zone du stade ESF du Loup

Neige de culture : une véritable révolution !

Pour éviter des travaux sur deux saisons d'été sur le secteur du Merle et permettre aux exploitants de reprendre leur activité normale très rapidement, le projet ambitieux du réseau Neige a été avancé d'un an

- Doublement et renforcement du nombre d'enneigeurs sur le Merle
- Modernisation et augmentation de la puissance de pompage de l'usine du Merle (+30%)
- Réalisation d'un second maillage entre la retenue du Lachat et celle du Merle (Augmentation du transfert d'eau de +300%)
- Création d'un réseau Neige entre le sommet du TC du Fernuy et la piste du Dahut.

Un lieu d'accueil au centre de notre domaine skiable !

Le domaine skiable s'améliore, se modernise, la réponse à cela est que nous, encore plus qu'hier, devons assurer la sécurité de nos skieurs contre le risque d'avalanche, créer des zones de stockage pour notre matériel de protection et de sécurisation et pour finir promouvoir tout le travail et le savoir-faire de notre équipe de pisteuse secouriste.

- Achèvement des travaux du poste de secours du Loup : Enfin un point d'accueil et d'information au centre de notre domaine skiable
- Achèvement de la seconde tranche de sécurisation de la face Nord contre les reptations (Plissement et compression du manteau neigeux sur toute sa profondeur pouvant créer une avalanche totalement imprévisible)
- Création d'une zone de stockage pour l'équipement des pistes au Crêt du Merle.

Le Pôle coworking suite...

Notre espace a une adresse : **97 route de l'Etale, au dessus du cinéma à La Clusaz !**

Nous nous activons à préparer l'ouverture en décembre prochain :

- réalisation des travaux en octobre/novembre avec chantiers participatifs bénévoles pour aider nos artisans locaux et réduire les coûts,
- recherche de financements complémentaires par sollicitation des entreprises et des particuliers avec en contre-partie des sommes investies, l'utilisation des espaces.

Merci à tous nos partenaires déjà nombreux et efficaces et à très bientôt, pour adhérer à l'association, soutenir le projet et/ou répondre à vos questions !

Association Le Pôle coworking · cathyneyrinck@gmail.com · 06 70 13 22 07



OUVERTURE DE NOS EQUIPEMENTS

Patinoire	Espace Aquatique
Tous les jours pendant les vacances de Toussaint puis à partir du 23 décembre	Tous les jours du 18 novembre 2017 au 8 mai 2018
Tous les week-ends du 11 novembre au 17 décembre	
Plus de renseignements sur www.laclusaz.org	Plus de renseignements sur www.espaceaquatique-laclusaz.com



Octobre ROSE

Ce mois d'octobre, la Commune de La Clusaz, en association avec le Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du Sein de Haute-Savoie se mobilise pour relayer le message du dépistage organisé du cancer du sein.

Le but est de rappeler aux femmes que le dépistage précoce du cancer du sein par la mammographie est actuellement le moyen le plus efficace pour gagner la bataille contre cette maladie qui touche une femme sur huit et de les convaincre de se faire dépister.

A cette occasion, la mairie se pare de rose dès la nuit tombée et notre bélier de l'entrée du village s'est couvert d'une écharpe rose pour se protéger du froid automnal. Pauvre Bélier ! Espérons qu'il ne tombe pas malade suite à la disparition rapide de cette écharpe... sans doute, une rafale de vent l'aura emportée...

Imp. DIGITAL PRINT · Thônes · 04 50 00 00 21



Rentrée scolaire 2017

Le lundi 4 septembre 2017, 148 élèves ont repris le chemin de l'école Cité Notre Dame de La Clusaz. Des effectifs en légère hausse puisque nous comptons 143 élèves lors de la rentrée 2016. Deux nouvelles professeures des écoles sont venues compléter l'équipe enseignante.

Arrivée de 28 enfants	Départ de 23 enfants
Dont 15 en petite section	Dont 15 nouveaux collégiens

Chasseurs et promeneurs : pour une cohabitation en toute sécurité

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Haute-Savoie du 10 septembre 2017 à 7h00 au 21 janvier 2018 au soir. A La Clusaz, les jours de chasse sont fixés les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés et les mardis et samedis dans la réserve des Aravis.



Pour votre sécurité, veuillez prendre note des recommandations suivantes :

ENSEMBLE POUR LA NATURE

- Je respecte les sentiers balisés pour le bien-être de la faune sauvage ;
- je porte des vêtements de couleur vive pour signaler ma présence ;
- je ramasse mes déchets ;
- je tiens compte des panneaux "chasse en cours" qui avertissent d'une action de chasse ;
- je m'informe des jours de chasse par commune grâce aux panneaux ou à l'application smartphone "Partage et Nature".

Soyez attentifs !

Un nouveau logo de La Clusaz arrive avec une nouvelle charte graphique. Nous vous donnerons plus d'informations sur ce sujet dans notre prochaine édition.



Circulation et stationnement dans le village : TOUS CONCERNÉS !

Qualité de l'air et transport : La Clusaz poursuit son engagement

Face à l'engorgement du trafic routier source de pollution et de perte de temps conséquent, La Clusaz multiplie les initiatives. C'est une nécessité pour la station qui travaille depuis des mois sur de nouvelles mesures et solutions visant à réduire l'impact écologique des transports.

En France, ils sont responsables à eux seuls de plus de la moitié des émissions carbone liées aux sports d'hiver.

La loi MAPTAM, le déclencheur

La Clusaz profite de l'entrée en application de la loi MAPTAM votée en 2014 (Cf. encadré) qui prévoit la "dépénalisation" du stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018, pour accélérer son plan d'actions.

Les objectifs sont clairs : réduire la traversée du village par les automobilistes, fluidifier les transports publics et encourager le covoiturage afin de réduire durablement l'impact carbone du transport en station.

L'INFO EN +

La loi MAPTAM de 2014 prévoit la "Dépénalisation" du stationnement au 1^{er} Janvier 2018. Désormais, en cas de dépassement de la durée de stationnement, le propriétaire du véhicule doit s'acquitter d'un Forfait de Post Stationnement d'un montant de 28 € (FPS) venu remplacer l'amende pénale qui était de 17 €.

Antérieurement, les recettes générées par les amendes allaient directement dans les caisses de l'Etat. Aujourd'hui grâce à ce nouveau système, les recettes iront à la mairie de La Clusaz et permettront de financer ses politiques de mobilité durable.

Les nouveautés et solutions proposées

Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques

En partenariat avec le Syane, la Commune de La Clusaz va réaliser deux places de stationnement dédiées aux véhicules électriques. Elles seront installées sous le cimetière à proximité des conteneurs et seront équipées chacune d'une borne de recharge.



Modification des parcours et horaires des Skibus :

Afin de réduire le nombre de rotations et de rationaliser les trajets des différentes navettes de La Clusaz, les horaires des lignes ont été simplifiés et certains parcours modifiés. Les trajets deviennent ainsi plus courts, réguliers et les rotations s'en voient réduites.

Les noms changent également pour simplifier l'utilisation des clients : il y aura maintenant 4 lignes (A1, A2, A3, A4) qui partiront en direction des Aravis et 2 autres (C1, C2) qui desserviront la vallée des Confins et Balme.

Les lignes 8 et 9 restent quant à elles inchangées.

Deux nouvelles navettes centre-village :

Baptisées les "Beleu 1 et 2" (bélien en patois), ces deux nouvelles navettes sont aux normes ISO6 et deviendront entièrement électriques au cours de la saison. Quand l'une desservira l'Office de tourisme et le nouveau front de neige du Crêt du Merle au départ du Salon des Dames, l'autre passera par la route des Grandes Alpes avant de se retrouver toutes les deux au Bossonnet.

Le choix "Garez-vous Malin"

Cette offre qui existait déjà depuis quelques années s'améliore cet hiver : les clients garent leur véhicule dans le parking du Salon des Dames et achètent ensuite leur forfait 4h ou journée à la caisse des remontées mécaniques installée à la sortie (ouverte cette année et pour la première fois tous les matins). L'achat du skipass leur permet d'obtenir un ticket parking à la journée pour seulement 5 €. La navette, appelée "Toupie", fait ensuite la rotation entre le parking et le départ des télécabines Beauregard/Patinoire gratuitement. Les skieurs peuvent aussi prendre au Salon des Dames la ligne A4 en direction de la Croix Fry, la Beleu 1 pour le Crêt du Merle, la Beleu 2 et C1 pour le Bossonnet ou encore la C1 pour Balme.

Cette offre reste la meilleure option pour se garer facilement, bon marché, en permettant aux clients de repartir plus rapidement après une journée de ski.

Plus de places au Salon des Dames et un tarif hebdomadaire en baisse

Une partie de la plateforme du Salon des Dames sera ouverte cet hiver au stationnement des clients, rajoutant ainsi une centaine de places aux 420 places couvertes déjà existantes. Le prix hebdomadaire passe quant à lui de 70 € à 60 €, toujours dans l'objectif d'inciter les automobilistes à garer leur voiture à l'entrée du village.



Le parking "Perrière" sera clos

A la demande de nombreux riverains, afin de favoriser la rotation plus régulière de véhicules dans le centre du village, des barrières seront installées à l'automne à l'entrée du parking Perrière. Le paiement se fera uniquement en carte bancaire.

Les parkings de la "Ruade" et des "Granges" passeront payants

Pour encourager les skieurs à stationner au Salon des Dames et/ou à utiliser les différentes solutions de transport décrites ci-dessus, les parkings de la Ruade et des Granges (Bossonnet) seront eux aussi payants via des horodateurs. Réduire la saturation de la circulation dans le village est une des priorités de La Clusaz.

Nouveaux tarifs stationnement village et amplitude horaire modifiée

Les horodateurs seront désormais utilisables entre 7h et 21h, avec un tarif horaire qui passe de 1.5 € à 2 €. Toutefois, le développement des horodateurs et le changement des tarifs n'obéissent pas à une logique mercantile !

Au contraire, il s'agit de se doter de nouveaux moyens pour améliorer la mobilité dans notre village, et instaurer une plus grande cohérence dans l'accueil des automobilistes :

- toutes les zones de stationnement gratuit à proximité des services et des commerces sont maintenues (avec une durée permettant une bonne fluidité),
- le parking du Salon des Dames permet à tous (skieurs et non skieurs) de stationner grâce à ses tarifs accessibles,
- les parkings payants du Bossonnet, de Perrière, des Granges et du Centre du village répondent quant à eux à la demande de confort et de proximité des clients et usagers qui le souhaitent.

Aujourd'hui, il est demandé à chacun de jouer le jeu, et d'être acteur de l'amélioration du cadre de vie et de la circulation dans notre village. Il sera aussi de notre responsabilité d'en informer nos proches, nos clients et tous ceux qui fréquentent notre belle station. Car, à partir du 1^{er} janvier, tout contrevenant aux règles devra s'acquitter d'un Forfait Post Stationnement de 28 €, en lieu et place de l'amende forfaitaire de 17 €.

Nous comptons sur vous !

Cartes d'hôtes

Le SIMA coordonne la réflexion des Communes sur l'évolution des modes de consommation, de fréquentation et des nouvelles technologies afin de créer une "Carte de services UNIQUE".

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif est prévue au 1^{er} décembre 2018. Rendez-vous dans nos prochaines éditions pour de plus amples informations...

Taxe de séjour

Le conseil municipal a voté de nouveaux tarifs taxe de séjour à compter du 1^{er} juin 2018.

Cela concerne les hébergements non classés et les catégories 4 et 5.

Recensement population : 5 ans déjà !...

Date importante à noter : **le prochain recensement de notre population aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018.**

Le recensement est très important pour les communes : il détermine le calcul de la population légale, les dotations de l'Etat et l'avenir des services publics !

Nous comptons sur vous pour réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs !

Nous allons recruter des agents recenseurs : Vous êtes discret, ordonné, méthodique, tenace, neutre... et, disponible en Janvier et Février 2018 : vous pouvez déjà vous signaler à l'accueil de la mairie...

